

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE VARENNES POUR L'ANNÉE 2018

AVIS PUBLIC est donné conformément à *l'article 320 de la Loi sur les Cités et Villes*, que le conseil municipal de la Ville de Varennes, fixe la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2018 comme suit :

Lundi 8 janvier
Lundi 5 février
Lundi 12 mars
Lundi 9 avril
Lundi 7 mai
Lundi 4 juin
Lundi 9 juillet
Lundi 20 août
Lundi 10 septembre
Lundi 1er octobre
Lundi 5 novembre
Lundi 3 décembre

Les séances se tiennent à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique.

Donné à Varennes, ce 12 décembre 2017.

Le directeur des Services juridiques et greffier,
Me Marc Giard, OMA